

REPUBLIC DU CAMEROUN

-----  
REGION DE L'EST

-----  
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

-----  
COMMUNE DE NGOURA

-----  
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

-----  
EAST REGION

-----  
LOM AND DJEREM DIVISION

-----  
NGOURA COUNCIL

-----  
GENERAL SECRETARIAT

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°~~006~~ /AONO/CIPM/NGOURA/2023 DU ..~~14~~ MAR 2023

### POUR L'OUVERTURE D'UNE PISTE AGRICOLE DANS LA COMMUNE de NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Le Maire, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Ngoura un Appel d'Offres National Ouvert(AONO) pour les travaux sus-indiqués dont le Maire de ladite Commune est Maître d'Ouvrage.

#### 1- Objet de l'Appel d'Offres National Ouvert

Le présent Appel d'Offres est ouvert à égalité de conditions à toutes les Entreprises de Travaux Publics de droit camerounais, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

L'appel d'offres porte sur **un (01) lot** des travaux conformément au tableau ci-après :

N° LOT	COMMUNE	ITINIRAIRES	Montant	L (km)
Lot 1	NGOURA	Piste agricole de TONGO-GADIMA-KOKBEDI	35.000.000	13
		TOTAL	35.000.000	13

#### 2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent la réalisation des opérations ci-après

- ❖ *Ouverture de la piste ;*
- ❖ *Les travaux de terrassement et de chaussée ;*
- ❖ *Les travaux d'assainissement et ouvrages*

#### 3- Participation et origine :

Le présent Appel d'Offres est ouvert à égalité de conditions à toutes les Entreprises de Travaux Publics de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

#### 4- Financement et Imputation :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres National sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Exercice 2023 sur les imputations suivantes :

- Lot 1 : Piste agricole de TONGO-GADIMA-KOKBEDI

#### 5- Délai d'exécution :

La durée maximale d'exécution prévue par les Maîtres d'Ouvrages pour la réalisation des travaux

Ce délai cours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

#### **6-Administration au-delà de laquelle sera conclu le marché.**

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché est conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le maire de NGOURA.

#### **7- Consultation du DAO :**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté à la mairie de NGOURA dès publication du présent avis.

#### **8- Retrait et Acquisition du DAO**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la mairie, Téléphone dès publication du présent avis, contre versement **d'une somme non remboursable de (50 000) Cinquante mille francs CFA**, payable à la Recette municipale de la commune de Ngoura, représentant les frais d'acquisition du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite postale, Téléphone, Fax, E-mail.

#### **9- Remise des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original timbré au tarif en vigueur et en six (06) copies marquées comme telles devront être déposées à la mairie de NGOURA contre récépissé, au plus tard le **07-04-2023 à 12 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

#### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°006/AONO/CIPM/NGOURA/2023 DU.... 14 MAR 2023**

**2023, POUR L'OUVERTURE D'UNE PISTE AGRICOLE DANS LA COMMUNES DE NGOURA.**

**(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)**

#### **10-Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une Banque de première Ordre agréée par le Ministre chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de :

**- Trente Cinq Millions francs CFA pour le Lot 1,**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du RPAO.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et DAO sera déclarée irrecevable.

#### **11- Ouvertures des plis :**

Elle sera effectuée le **07-04-2023 à partir de 13 heures** dans une salle apprêtée à cet effet par la Commission Régionale de Passation des Marchés de l'Est.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dument mandatée.

#### **12- Principaux critères éliminatoires :**

- *Dossier de soumission ou de candidature non-conforme ou incomplet ;*
- *Dossier technique incomplet ;*
- *Dossier financier incomplet ;*
- *Envoi d'évaluation ou n'a pas validé*

- Non possession en propre le matériel suivant :

- ✓ Une Niveleuse ;
- ✓ Une pelle chargeuse ;
- ✓ Un compacteur à jante lisse,
- ✓ Des camions bennes.

- Note des critères valides inférieure à 70/100

### 13- Principaux critères de qualification :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; Ainsi, trente (30) critères essentiels tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique

1. Le rapport de visite des lieux ;(oui/non)
2. La présentation de l'offre en trois (03) volumes (oui/non) ;
3. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;(oui/non)
4. Les références de l'Entreprise ; (oui/non)
5. La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; (oui/non)
6. L'expérience du personnel d'encadrement ; (oui/non)
7. La méthodologie, organisation, planning et compréhension du projet ;(oui/non)
8. L'identification des impacts du projet sur l'environnement ; (oui/non)
9. Les solutions préconisées pour atténuer les impacts négatifs du projet sur l'environnement ; (oui/non)

Le non-respect de 21 critères sur un total de 30 ci-dessus entraînera la disqualification de l'offre.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre financièrement qualifiée sera évaluée la moins disante.

Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au règlement particulier de l'Appel d'Offres.

### 14- Attribution et Signature du marché :

A l'issue de l'examen des offres, de la proposition du choix des attributaires par la Commission interne de passation de marché de la commune de NGOURA et du choix définitif du Prestataire par le maire (Autorité contractante), le marché est souscrit par l'Entrepreneur et signée par le maire.

Il est rappelé qu'un soumissionnaire ne peut être attribué que d'un lot.

### 15-Durée de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 16- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la mairie, Téléphone 699.10.56.39, soit à la mairie de NGOURA.

Fait à Ngoura, le ..... 14 MAR 2023



### Ampliations :

- Préfet L&D ;
- DDMINMAP/L&D ;
- ARMP/EST (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM/C.Ngoura (pour information) ;